

**Une PREMIERE VICTOIRE
AUX PRUD'HOMMES DANS LE 06
pour des précaires**

Deux employées en contrats aidés dans l'Education Nationale viennent de gagner aux prud'hommes face à leur employeur.

Deux précaires viennent de gagner, avec le conseil de SUD EDUCATION 06, leur procès face à leur employeur, un collègue des Alpes Maritimes.

Celui-ci est condamné par le conseil de prud'hommes à leur verser les heures complémentaires et les congés payés correspondants pour non respect des heures hebdomadaires de travail prévues (20 heures prévues mais 24 heures demandées) ainsi que le règlement de 800 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

L'établissement n'a pas fait appel de cette décision.

**Temps de travail, formation,
précaires défendez-vous!**

**Contacteur SUD Education 06:
06 62 31 28 77
precaires06@gmail.com**

